



SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation : 17/02/2017

Nombre de membres : 220

Nombre de présents : 200

Nombre de votants : 212

Secrétaire de séance : GOLSE Anne-Marie.

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 20h20), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, LUTZ Philippe suppléant de JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNÉ Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LESENECHAL Guy, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand (à partir de 18h45), LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Colette, LEQUERTIER Joël, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David (à partir de 18h47), MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, HOUTTEVILLE Louise-Aline suppléante de BESNARD Jean-Claude, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal, LE DANOIS Francis, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, MARGUERIE Jacques suppléant de TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VEILLARD Rodolphe, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

CAUVIN Bernard (pouvoir à GODEFROY Annick), CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), FALAIZE Marie-Hélène (pouvoir à BALDACCI Nathalie), LAMOTTE Jean-François (pouvoir à GUERIN Alain), LE MONNYER Florence (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à GUYON Sophie), LERECULEY Daniel (pouvoir à LOUISET Michel), LINCHENEAU Jean-Marie (pouvoir à BESUELLE Régine), MARGUERITTE David (pouvoir à BOURDON Cyril jusqu'à 18h47), POUTAS Louis (pouvoir à BAUDIN Philippe), ROUSSEAU Roger (pouvoir à FEUARDANT Marc), ROUXEL André (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), THIEULENT Lydia (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), GOSSELIN-FLEURY Geneviève (pouvoir à ARRIVE Benoit à partir de 20h57) JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (pouvoir à LAGARDE Jean à partir de 21h12).

Excusés :

BASTIAN Frédéric, DUPONT Claude, HEBERT Dominique, HUET Fabrice, PINEL Dominique, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, LEFRANC Bertrand (jusqu'à 18h45), GOUREMAN Paul (à partir de 20h20).

Délibération n° 2017 – 064

SDEM 50 – Désignations des délégués au secteur d'énergie n° 10

Exposé

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Manche (SDEM) a en charge l'organisation de la distribution publique d'électricité et à ce titre exerce en lieu et place de ses membres la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité.

Pour préserver et développer les relations de proximité avec ses membres, et favoriser l'échange d'informations, des secteurs d'énergie ont été mise en place par le SDEM et regroupent les délégués des membres sur un espace territorial d'intérêt commun. Le périmètre des collèges relatifs aux secteurs d'énergie est celui précisé en annexe 3 des statuts du SDEM jointe à la présente délibération.

Toute modification du périmètre est décidée par le comité syndical.

Dans ce contexte, les statuts prévoient que les organes délibérants de chaque membre désignent un ou plusieurs délégué(s) qui, ainsi désignés, constituent des collèges pour l'élection de leurs représentants au comité syndical.

Le nombre de délégués est défini selon les règles suivantes :

Pour les communes membres :

- 1 délégué par commune dont la population est inférieure ou égale à 1000 habitants ,
- 2 délégués par commune dont la population est supérieure à 1000 habitants et inférieure ou égale à 3500 habitants,
- 3 délégués par commune dont la population est supérieure à 3500 habitants et inférieure ou égale à 10 000 habitants puis 1 délégué supplémentaire par tranche ou fraction de tranche de 10 000 habitants.

Pour les EPCI membres :

- 1 délégué par commune, adhérente à l'EPCI, dont la population est inférieure ou égale à 1000 habitants,
- 2 délégués par commune, adhérente à l'EPCI, dont la population est supérieure à 1000 habitants et inférieure ou égale à 3500 habitants,
- 3 délégués par commune, adhérente à l'EPCI, dont la population est supérieure à 3500 habitants et inférieure ou égale à 10 000 habitants puis 1 délégué supplémentaire par tranche ou fraction de tranche de 10 000 habitants.

SECTEUR ENERGIE N° 10 - REPARTITION DES DELEGUES-
POLE DE PROXIMITE DES PIEUX

	Population 2014	secteur	nbre délégués
BENOISTVILLE	600	10	1
BRICQUEBOSCQ	532	10	1
FLAMANVILLE	1732	10	2
GROSVILLE	737	10	1
HEAUVILLE	498	10	1
HELLEVILLE	458	10	1
LE ROZEL	294	10	1
LES PIEUX	3527	10	3
PIERREVILLE	723	10	1
SIOUVILLE HAGUE	1095	10	2
SOTTEVILLE	489	10	1
ST CHRISTOPHE DU FOC	406	10	1
ST GERMAIN LE GAILLARD	714	10	1
SURTAINVILLE	1216	10	2
TREAUVILLE	718	10	1

Conformément à la charte fondatrice, la commission de territoire du pôle de proximité des Pieux a été invitée à soumettre des propositions de candidature pour siéger au sein de cette instance. Sont proposées les candidatures suivantes :

SECTEUR ENERGIE N° 10 - REPARTITION DES DELEGUES POLE DE PROXIMITE
DES PIEUX

	nbre délégués	Nom des délégués
BENOISTVILLE	1	Daniel GANCEL
BRICQUEBOSCQ	1	Hubert COLLAS
FLAMANVILLE	2	Patrick FAUCHON Katy MELIN
GROSVILLE	1	Michel MARBACH
HEAUVILLE	1	Alain GUERIN
HELLEVILLE	1	Jean-François LAMOTTE
LE ROZEL	1	Auguste LEBLOND
LES PIEUX	3	André PEYRONNEL Martine DELSERIES Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE
PIERREVILLE	1	Sylvain BULGARELLI
SIOUVILLE HAGUE	2	Bertrand BOTTIN Serge TIREL
SOTTEVILLE	1	Jacques CAPELLE
ST CHRISTOPHE DU FOC	1	Myriam HAMON
ST GERMAIN LE GAILLARD	1	Johan DENIAUX
SURTAINVILLE	2	Jérôme BONNISSANT Bernadette LEBRUN
TREAUVILLE	1	Monique MAHIEU

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n° 2013-31 du 24/10/2013 du Syndicat Départemental d'Energie de la Manche,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil communautaire s'est prononcé à bulletin secret pour la désignation des représentants au sein du SDEM – Secteur d'énergie n° 10,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (207 Pour – 0 Contre – 5 Abstentions – 0 Ne prend pas part au vote) :

- **Désigne** les délégués représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour siéger au SDEM - secteur d'énergie n° 10 :

SECTEUR ENERGIE N° 10 - REPARTITION DES DELEGUES POLE DE PROXIMITE DES PIEUX

	nbre délégués	Nom des délégués
BENOISTVILLE	1	Daniel GANCEL
BRICQUEBOSCQ	1	Hubert COLLAS
FLAMANVILLE	2	Patrick FAUCHON Katy MELIN
GROSVILLE	1	Michel MARBACH
HEAUVILLE	1	Alain GUERIN
HELLEVILLE	1	Jean-François LAMOTTE
LE ROZEL	1	Auguste LEBLOND
LES PIEUX	3	André PEYRONNEL Martine DELSERIES Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE
PIERREVILLE	1	Sylvain BULGARELLI
SIOUVILLE HAGUE	2	Bertrand BOTTIN Serge TIREL
SOTTEVILLE	1	Jacques CAPELLE
ST CHRISTOPHE DU FOC	1	Myriam HAMON
ST GERMAIN LE GAILLARD	1	Johan DENIAUX
SURTAINVILLE	2	Jérôme BONNISSENT Bernadette LEBRUN
TREAUVILLE	1	Monique MAHIEU

- **Autorise** le Président ou le/la Vice-président (e) délégué (e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire après réception en sous-préfecture le : 20/03/17

Et publication ou notification du : 03/03/17

